

## Règlement du Festival « Courts-Visions » par Faisceau Convergent

**Art 1** : L'association FAISCEAU CONVERGENT organise le **Samedi 4 Novembre 2023** à partir de 13h, à l'**espace Claude DUCERT, 1 Av. Paul Riquet, 31670 Labège**, la première édition du Festival « Courts-Visions ».

**Art 2** : Ce concours a pour objectif de favoriser les rencontres amicales, promouvoir le cinéma et son expression dans le cadre de la projection de courts-métrages autoproduits qui n'ont fait l'objet d'aucune aide publique liée à la création audiovisuelle et cinématographique. La participation au Festival de court-métrage « Courts-Visions » est gratuite et ouverte à tous les auteur(e)s francophones.

**Art 3** : Le choix des sujets est libre. Toutefois, ne seront pas acceptées les œuvres à caractère publicitaire, politique, institutionnel, commercial, pornographique ou d'idées faisant l'apologie de la violence, du terrorisme ou de discours incitant à la haine raciale. Les genres admis sont : Fiction, Documentaire et Animation. Dans ces 3 catégories, l'œuvre doit traiter des sujets autour de l'environnement : transition écologique, le dérèglement climatique et les initiatives de développement durable. Merci de préciser dans quelle catégorie doit être inscrit votre film.

**Art 4** : Pour maintenir les qualités techniques et artistiques du festival, les œuvres seront soumises à une présélection. La présence du réalisateur(rice) du film ou de l'un de ses représentants est obligatoire lors des projections du 4 Novembre 2023 à l'espace Claude DUCERT de Labège.

**Art 5** : Chaque auteur(e) ne pourra présenter qu'un seul film. Seront soumis au comité de sélection les courts métrages originaux dont la durée est de 3 minutes au minimum et de 20 minutes au maximum en langue française ou muets (génériques début et fin inclus) et produits à partir du 1er janvier 2020, sous réserve du respect des termes du présent règlement par les participants.

**Art 6** : Les œuvres présentées doivent être libres de tous droits artistiques (SACEM et SDRM). L'adaptation ou l'inspiration d'une œuvre littéraire ou cinématographique ainsi que les emprunts de musiques, de dialogues, de sons et d'images sont possibles à condition de les mentionner au générique. L'auteur s'engage à produire lors de la présente inscription les licences ou les autorisations nécessaires obtenues auprès des ayants droits. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'éléments (bandes sonores, extraits de films ou d'archives...) non libre de droit sans l'accord des auteurs et/ou des éditeurs et des ayants droit. Les frais engendrés suite au non-respect de ces acquittements seront à l'entière charge du réalisateur présentant l'œuvre au festival « Les Couleurs du Court ».

**Art 7** : Pour participer, les films doivent être dits "autoproduits" ou de production indépendante selon les critères ci-dessous : - le film présenté appartient de plein droit à l'auteur. - le film n'a pas été commercialisé avant la date du Festival.

**Art 8** : Les liens des films sont à envoyer à [couleursducourt@gmail.com](mailto:couleursducourt@gmail.com) jusqu'au 14 Octobre 2023 23H59 pour que le comité de sélection les visionnent. Si votre film est retenu par celui-ci, vous serez avisé(e) par l'organisation.

**Art 9** : En cas de sélection, il faudra envoyer votre film au format de fichier MP4, 1080P, 25 images/seconde. C'est ce même fichier qui sera utilisé pour la projection. Chaque production devra comporter au moins 5 secondes de noir en amorce du film et 5 secondes de noir après le générique.

**Art 10** : Les documents reçus ne seront pas restitués. Il est expressément demandé de ne fournir que des copies. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident, de vol ou dommages causés à l'œuvre envoyée. Les organisateurs ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envoi du fait d'internet ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure. En cas de copie jugée de qualité insatisfaisante le film pourra être retiré de la sélection.

**Art 11** : Pour chaque court-métrage un formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé accompagné de l'affiche du film ou d'une photo et des éventuelles licences ou autorisations devra être adressée à l'organisation du Festival. Les documents devront nous parvenir au plus tard le 14 Octobre 2023, 23H59 à l'adresse mail suivante : [couleursducourt@gmail.com](mailto:couleursducourt@gmail.com)

**Art 12** : Le jury viendra récompenser les meilleures œuvres sélectionnées dans les catégories "Animation", "Fiction", "Documentaire", prix du parrain/marraine, prix de la ville de Labège, prix du jury et une mention spéciale, samedi 4 Novembre 2023 en début de soirée.

**Art 13** : Les films seront conservés par l'Association FAISCEAU CONVERGENT qui se réserve le droit de les projeter dans un but promotionnel, lors de séances à vocation purement associative sans but lucratif. Les participants autorisent à l'association FAISCEAU CONVERGENT de publier les créations ainsi que les noms des auteurs sans que cela ne leur confère le droit à une rémunération ou à un avantage quelconque.

**Art 14** : La liste des films sélectionnés sera disponible sur le site internet de FAISCEAU CONVERGENT et sur son compte Facebook courant Octobre 2023. Les réalisateurs(rices) seront avertis directement par mail de la sélection de leur film pour le festival.

**Art 15** : Tous les films sélectionnés pour le festival « Courts-Visions » entreront dans les collections patrimoniales de la BNF.

**Art 16** : Si votre film est sélectionné par le festival, il se peut qu'il soit également retenu par BITIVOD, la plateforme française en ligne et solidaire, exclusivement dédiée au court-métrage pour une diffusion pendant un an sur cette dernière. Dans ce cas, l'organisation vous avisera.

**Art 17** : La participation au festival entraîne de la part des participant(e)s l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les participants acceptent les décisions prises par le comité d'organisation du festival et le jury seront sans appel.

**Art 18** : Les organisateurs s'engagent à respecter l'intégrité des œuvres qui leurs seront envoyées.

**Art 19** : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

**Site du FAISCEAU CONVERGENT :**

[www.faisceauconvergent.com](http://www.faisceauconvergent.com)

Facebook FAISCEAU CONVERGENT : @FaisceauConvergent

Contact : FAISCEAU CONVERGENT :

Magdaléna VAN DER VOORDE et Olivier RAPINIER [faisceau.convergent@gmail.com](mailto:faisceau.convergent@gmail.com)

